

COMMUNE DE CADENET

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026 à 13H30

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BRABANT, GAUDELET SANHADJI, MANGANARO, BOISGARD BOUCHER, BOMBA, BOY COURROUX, MILLET, DE LAURENS DE LACENNE, LORIEDO, SLAVICEK, RAOUX JACQUEME, LACROIX, JAUBERT, GRANGE, LAVOREL, KOSTRZEWA, FERNANDES, GALLOIS, FRANCO, CAUSSARIEU, MURETTA, VELLARD, VEVE, VIDAL ;

Absents :

Absents excusés : Mme et Mrs : BARTHELEMY, HUE, MARTIN

Procurations :

M. BARTHELEMY	a donné procuration à	Mme. BOY-COURROUX
Mme. MARTIN	a donné procuration à	Mme. VIDAL

Secrétaire de séance : Nicole BOY-COURROUX

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales.
-

1. Election des délégués et des suppléants**2.1 - Présidence de l'assemblée**

Monsieur BRABANT Jean-Marc, maire a pris la présidence de l'assemblée (article R.133 du Code Electoral) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

2.2 – Constitution du bureau

Le bureau a été constitué par Madame Anne Marie DE LAURENS DE LACENNE et Messieurs Pierre LORIEDO, Simon CAUSSARIEU, Nathan MURETTA en qualité des deux membres les plus âgés et des deux membres les plus jeunes du conseil municipal.

Madame Nicole BOY-COURROUX est désignée en qualité de secrétaire.

2.3 – Déroulement du scrutin

L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément à partir de la même liste, sans débat au scrutin secret, suivant le mode de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne. Chaque liste de candidats doit être paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent être composées d'un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Le panachage ainsi que la modification de l'ordre de la liste ne sont pas autorisés.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner pouvoir à un autre conseiller pour voter en son nom. Chaque conseiller municipal ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

2.4 – Listes en présences

Deux listes se sont présentées pour désigner les délégués titulaires et les suppléants :

Liste : Ensemble pour Cadenet	
Délégués	Suppléants
Jean-Marc BRABANT	Valérie GAUDELET-SANHADJI
Valérie BOISGARD-BOUCHER	Simon CAUSSARIEU
Marcello MANGANARO	Amandine FRANCO
Françoise RAOUX-JACQUEME	Gilles FERNANDES
Pierre LORIEDO	Delphine LAVOREL
Nicole BOY-COURROUX	
Jean-Robert BARTHELEMY	
Christiane MILLET	
Blaise Bomba	
Anne-Marie DE LAURENS DE LACENNE	
Marc JAUBERT	
Martine KOSTRZEWA	
Thierry LACROIX	
Valérie GRANGE	
Jonathan GALLOIS	

Liste : Cadenet Collectif de Cadenet	
Délégués	Suppléants
Louisa VIDAL	
Laurent VEVE	
Elodie MARTIN	
Michel VELLARD	

2.5 – Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) :	26
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14

INDIQUER LE NOMS DE LA LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
	<i>Suffrages obtenus</i>	<i>Nb de délégués</i>	<i>Nb suppléants</i>
Ensemble pour Cadenet	22	13	5
Collectif Citoyen de Cadenet	4	2	0

Proclamation des résultats

Le conseil municipal proclame délégués titulaires :

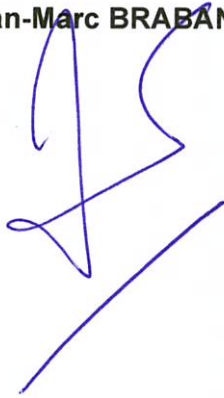
- Jean-Marc BRABANT
- Valérie BOISGARD-BOUCHER
- Marcello MANGANARO
- Françoise RAOUX-JACQUEME
- Pierre LORIEDO
- Nicole BOY-COURROUX
- Jean-Robert BARTHELEMY

- Christiane MILLET
- Blaise BOMBA
- Anne-Marie DE LAURENS DE LACENNE
- Marc JAUBERT
- Martine KOSTRZEWA
- Thierry LACROIX
- Louisa VIDAL
- Laurent VEVE

Le conseil municipal proclame suppléants :

- Valérie GAUDELET-SANHADJI
- Simon CAUSSARIEU
- Amandine FRANCO
- Gilles FERNANDES
- Delphine LAVOREL

Le Maire
Jean-Marc BRABANT




La Secrétaire de séance
Nicole BOY-COURROUX

